

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Lormont ORU Génicart - Création de la rue des Arts - Financements européens  
2007-2013 - Objectif Compétitivité Régionale et Emploi - Autorisations -  
Approbation**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux intervient, dans le cadre de ses compétences, aux côtés de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le GIP-GPV des Hauts de Garonne, les bailleurs sociaux, et d'autres acteurs institutionnels locaux dans la politique de la ville et les opérations de rénovation urbaine.

Ainsi, elle participe au programme d'accompagnement de l'Opération de Renouvellement Urbain Génicart à Lormont, notamment par la requalification de voiries.

D'importants travaux ont d'ores et déjà été menés, en particulier la requalification de l'avenue de Paris, qui borde le quartier Génicart par l'Est. La requalification de l'ensemble du maillage des voies et des espaces publics constitue en effet la base du projet de transformation du tissu urbain et de l'image de la commune de Lormont. La hiérarchisation des voies doit ainsi permettre de redonner une lisibilité à la ville en restructurant et en reliant des quartiers aujourd'hui "éclatés", tout en assurant un partage équitable de l'espace public entre ses différents usagers.

Ainsi, la création de la rue des Arts, voie est-ouest située dans le prolongement de l'allée du Vercors et reliant l'avenue de la Libération et le vieux bourg, est un des éléments déterminants du projet de rénovation urbaine du Bois fleuri, dont les enjeux sont :

- créer un nouvel axe de liaison et d'animation urbaine (services, commerces, aménagements de l'espace public), d'Est en Ouest, entre le tramway et le nouveau Pôle culturel et sportif de Bois fleuri,
- développer une nouvelle offre résidentielle pour accueillir de nouveaux habitants et répondre aux besoins des Lormontais,
- aménager les coeurs d'îlots en espaces de détente et de loisirs.

La rue des Arts, nouvel axe de 270 mètres de long environ, constitue un espace public majeur du quartier, et participe à l'ouverture de l'îlot sur la ville, en retournant la situation actuelle. En effet, d'un îlot refermé sur lui-même, il devient traversé en son centre par un espace structurant largement ouvert au public.

Cette opération, qui ne bénéficie plus de financements de l'ANRU, est en revanche susceptible de faire l'objet d'un soutien de la part de l'Union Européenne, au titre du Feder – objectif 4.2. "soutenir le développement durable des quartiers sensibles".

Le budget global de l'opération est de 637 078,29 € HT ; le plan de financement incluant la participation du FEDER, serait le suivant:

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Travaux préparatoires	57 299,60	FEDER	237 500	37,28
Terrassement / voirie	327 587,60			
Assainissement	137 820,40			
Réseau Inolia	52 214,40	CUB	399 578,29	62,72
Signalisation	15 886,29			
Coordination, SPS	2 390,70			
OPC	21 802,50			
Dévoisement du réseau de chaleur	22 076,80			
<b>TOTAL</b>	<b>637 078,29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>637 078,29</b>	<b>100</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

#### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L5215-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération 2006/0759 du 27 octobre 2006 relative à la participation de la Cub à l'opération de renouvellement urbain de Lormont Génicart

**VU** la délibération 2012/0367 relative à l'avenant n°8 à la convention ANRU de l'opération de renouvellement urbain Génicart.

**VU** la convention du projet de renouvellement urbain et social de Génicart, en date du 21 novembre 2006

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de financement auprès de l'Union Européenne (FEDER) est nécessaire à la bonne exécution du projet et qu'elle correspond aux objectifs développés par la politique régionale européenne,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à déposer une demande de subvention européenne pour les travaux liés à la rue des Arts à Lormont. La recette correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 13, article 1321, fonction 8220, CRB D630, programme HC00

**Article 2 :** d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer tous documents liés à cette demande de subvention

**Article 3 :** d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus, intégrant la participation demandée de l'Union Européenne

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 FÉVRIER 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2014</b></p>
---

M. JEAN-PIERRE FAVROUL